



15ème législature

Question N° : 36103	De Mme Marie Silin (La République en Marche - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >décorations, insignes et emblèmes	Tête d'analyse >Délivrance des médailles dans la police nationale	Analyse > Délivrance des médailles dans la police nationale.
Question publiée au JO le : 09/02/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marie Silin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur un déséquilibre quant à la répartition des ordres nationaux. En effet, le ministère de l'intérieur s'est engagé pour l'année 2021 à accorder une médaille de la sécurité intérieure aux personnes qui se sont particulièrement distinguées par leurs actions ou leur dévouement. Cette distinction est destinée à récompenser les services particulièrement honorables, comme lors d'un engagement exceptionnel, une intervention dans un contexte particulier, une action humanitaire ou l'accomplissement d'une action dépassant le cadre normal du service, rendus par toute personne pour des missions ou actions signalisées relevant de la sécurité intérieure. Si l'on peut féliciter cette démarche, il semble nécessaire d'avoir plus d'informations quant à la délivrance de ces médailles. En effet, aujourd'hui, les retours de terrain font part d'un déséquilibre, le ministère de l'intérieur honorant trop rarement des policiers quand d'autres corporations bénéficient d'attributions plus nombreuses. Dans le contexte actuel, la police nationale est particulièrement sollicitée et mobilisée pour assurer la sécurité des citoyens. Distinguer, au titre de la reconnaissance de la Nation, ces femmes et ces hommes engagés, parfois jusqu'au sacrifice suprême, serait un symbole fort tant en interne, que vis-à-vis des citoyens. Elle souhaite connaître son avis sur le sujet.